

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle BARTHELEMY, Sophie DUCCA et Messieurs Thierry BELLEMAIN, Antoine POLATOUCHE et Gérard HAKKENBERG

Procuration : Madame Emilie DE BOUVER à Madame Isabelle BARTHELEMY

Convocation et affichage : 19/06/2023

Secrétaire de séance : Monsieur POLATOUCHE Antoine

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 5

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°20/2023- ERREUR MATERIELLE**OBJET : TRAVAUX CHEMIN DU VIEUX CUREL**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le problème d'affouillement aval du chemin du Vieux Curel et la décision du 13 mars 2023 de confier l'étude préparatoire à l'association IT 04 afin de faire des travaux de réparation durables.

Monsieur le Maire présente l'étude de IT 04 et indique que le montant des travaux estimé est de 27 607.00 €HT.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur ces travaux et propose de demander au département une subvention de type FODAC.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les travaux présentés dans l'étude de l'association IT 04, pour un montant de travaux estimé de 27 607.00 € HT ;
- Sollicite l'aide financière maximale du Département au titre du FODAC 2023 ;
- Approuve le plan de financement ci-après :

*Département FODAC :	16 063.00 € soit 58.18 % (plafond subv 16 063.00€)
*Commune :	11 544.00 € soit 41.82 %
Total :	27 607.00 € HT

- S'engage à financer la part communale de l'opération.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CUREL le 31 juillet 2023.

Le Maire,

Thierry BELLEMAIN

